




Formation sur l'application des pesticides en bâtiment à des fins horticoles


Formations conçues pour permettre d'acquérir les connaissances nécessaires pour réussir l'examen qui mène à l'obtention des certificats du ministère de l'Environnement (MDDELCC) pour l'utilisation et l'application des pesticides en milieu agricole (pépinières, gazon) et en serre.

-  Cours sur l'application de pesticides en bâtiment à des fins horticoles pour l'obtention du certificat E3
- 29-30 avril 2021 (9h à midi) date **limite d'inscription 22 avril pour permettre l'envoi du manuel**
- 6-7 juillet 2021 (9h à midi) **date limite d'inscription 30 juin pour permettre l'envoi du manuel**

Pour obtenir ce certificat, le producteur doit posséder un certificat E1 ou E2, qui est un prérequis

WEBINAIRE

Utilisez un formulaire par participant

-  Les frais d'inscription incluent les manuels de la SOFAD.
- Les frais pour l'examen de la SOFAD **sont en sus.**

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Application des pesticides

↑ **Bien cocher la date de votre choix**

Nom du participant : _____

Membre	Non-Membre	Montant	
140 \$	160 \$		\$

Courriel participant : ** _____

Sous-total : _____ \$

Téléphone participant : ** _____

T.P.S. : _____ \$

Nom d'entreprise : _____

T.V.Q. : _____ \$

Adresse : _____

Code postal : _____ **Total :** _____ \$

Ville : _____

Pour renseignements : IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 2M2

Téléphone : 450-778-6514 • Fax : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

Téléphone : _____

N° carte de crédit : _____

Date d'expiration : _____ Code cvv : _____

Mode de paiement :

Visa ou MasterCard

Nom du détenteur : _____

Chèque à l'ordre de l'IQDHO daté du jour de l'envoi

Signature : _____

Le manuel est envoyé par courrier express une semaine avant le webinaire et le lien 48 heures avant

Surveillez vos courriels.

****Obligatoire**

Envoyez ce formulaire par courriel à : info@iqdho.com

Informations : 450 778-6514 poste 233 ou mdechantal@iqdho.com

INFORMATIONS IMPORTANTES

Formations sur l'utilisation et l'application des pesticides pour l'obtention des certificats du ministère de l'Environnement (MDDELCC)

Avec le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides qui a été modifié et adopté en 2003, certains producteurs agricoles ne peuvent plus se procurer et appliquer des pesticides uniquement avec leur carte de producteur agricole. Par conséquent, plusieurs producteurs doivent obtenir un des certificats suivants : E1 ou E2, en faisant la demande au ministère de l'Environnement après avoir réussi l'examen régi par la SOFAD de la formation « Utilisation des pesticides en milieu agricole ». Depuis le mois d'avril 2007, tous les producteurs agricoles doivent détenir un certificat.

De plus, les producteurs qui appliquent des pesticides dans les serres ou à l'intérieur d'un bâtiment doivent obtenir aussi le certificat E3 pour respecter les exigences du ministère de l'Environnement. Pour obtenir ce certificat, le producteur doit posséder un certificat E1 ou E2, qui est un prérequis, et doit en faire la demande au ministère de l'Environnement après avoir réussi l'examen régi par la SOFAD de la formation « Application en bâtiment à des fins horticoles ».

Ces deux formations sont présentement offertes par l'IQDHO et sont adaptées à l'aide d'exemples concrets qui touchent directement les producteurs en serre, en pépinière et en gazonnière.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 1 semaine avant l'activité

Paiement :

Compléter et retourner le formulaire d'inscription avec votre chèque fait à l'ordre de l'IQDHO au plus tard une semaine avant l'activité.

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions ne sont enregistrées que sur réception du paiement total.

Notez cependant que les membres de l'IQDHO pourront, s'ils le désirent, être facturés.

Des frais d'administration de 1,5 % par mois seront chargés après 30 jours.

Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

Pour renseignements :

IQDHO

3230, rue Sicotte, local E-307
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 Canada
Téléphone : 450 778-6514
Télec. : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

www.iqdho.com

Politique d'annulation et de remboursement

L'IQDHO se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Vous recevrez une confirmation par courriel 7 à 10 jours avant l'activité.

En cas d'annulation d'une activité par l'IQDHO, les personnes inscrites sont entièrement remboursées.

Si une activité doit être reportée et que la personne ne peut participer au cours à cause du changement de date, elle sera entièrement remboursée.

Si une personne annule son inscription après la date limite d'inscription, elle ne sera pas remboursée.

Substitution : Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible.

Si vous êtes inscrits et que vous ne pouvez pas vous présenter, le cahier du participant ou les notes de cours vous seront acheminés.

Note : Les frais d'inscription n'incluent pas les repas et un minimum de 8 personnes par cours est requis pour que celui-ci puisse avoir lieu.

